

**DOPAGE. La ministre Marie-George Buffet veut intensifier et élargir la lutte:**

# « Contrôler sur tous les fronts »

Six mois après le jugement de l'affaire Festina, s'ouvrent aujourd'hui deux nouveaux procès du dopage dans le cyclisme. L'affaire du « pot belge », visant le monde amateur, est jugée à Poitiers, tandis que l'affaire « TVM », du nom d'une ancienne équipe professionnelle néerlandaise, sera examinée à Reims (lire ci-dessous). Dans ce contexte, la ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-George Buffet, fait le point sur la lutte antidopage.

**La loi dont vous êtes à l'origine, comme la loi Bambuck, ne punit pas l'usage des produits dopants. N'est-ce pas une lacune ?**

Certes, mais elle maintient une séparation très claire entre les suites judiciaires pour les pourvoyeurs et les sanctions sportives. Du point de vue sportif, le dopage fausse les résultats. La sanction sportive, qui est réelle, s'applique à l'usage des produits dopants. Mon ancienne collègue italienne, Giovanna Melandri, a choisi une autre voie, en pénalisant judiciairement l'usage de dopants. Mais la configuration italienne est différente. En France, le mouvement sportif détient un pouvoir disciplinaire important et c'est une bonne chose. Je suis inquiète, par exemple, des suites dans les affaires de faux passeports dans le football, des divergences entre des décisions disciplinaires sportives et des décisions judiciaires. On se demande où cela va mener.

**Le prochain Tour de France fait la part belle aux équipes françaises dont les leaders, d'anciens Festina, ont avoué s'être dopés: Rous chez Bonjour ou Brochard chez Delatour. Christophe Bassons, seul coureur Festina déclaré « propre » par ses collègues, en est exclu. Qu'en pensez-vous ?**

Ma réaction ? Un peu de tristesse. Je vais contacter Christophe Bassons pour connaître ses motivations et les raisons exactes de son absence. Je sais qu'il pré-

pare en ce moment un professorat de sport, afin de se doter d'une vie active riche. Mais j'aurais aimé qu'il fasse encore ce Tour 2001. J'ignore s'il s'agit d'un Tour du renouveau ou autre: je me garderai bien de le qualifier. J'espère simplement qu'il s'agira d'une nouvelle étape dans la lutte antidopage, avec la mise en place des contrôles sanguins et urinaires.

**Les contrôles ne seraient-ils pas plus efficaces si le choix du moment était mieux pensé? La veille des courses, la cure est finie...**

Il a été procédé à 8766 contrôles en 2000, pour 323 résultats positifs. Notre effort se concentre sur les contrôles inopinés qui représentent déjà plus de 40% du total, chiffre que je veux porter à 50%. Je me bats en outre pour obtenir trois postes supplémentaires au laboratoire national de Châtenay-Malabry, sinon il ne pourra pas suivre. Nous multiplions aussi les lieux de contrôle, lors des entraîne-

ments par exemple, plus éloignés des compétitions. La détection aussi fait des progrès, avec le dépistage de l'EPO aujourd'hui et bientôt, à en croire les scientifiques, peut-être celle des hormones de croissance.

**L'EPO est utilisée depuis dix ans. Que pensez-vous des prélèvements sur les cheveux, utilisés par la justice car dotés de plus de « mémoire » que l'urine, ou le marquage des médicaments ?**

Le marquage des médicaments a fait l'objet de longues discussions avec le ministère de la Santé. Obliger les laboratoires à marquer leurs produits nécessiterait un effort énorme. Les médicaments servent à soigner. Leur utilisation détournée est trop marginale pour la pharmacie. L'idée est aujourd'hui abandonnée.

**Il y a aussi le dopage sur ordonnance...**

C'est vrai. Mais, désormais, la loi a créé une structure, le Conseil de prévention de lutte contre le dopage (CPLD), qui a le pouvoir d'examiner ces prescriptions. J'ajoute que la lutte antidopage n'est pas faite que de répression. La prévention vis-à-vis des jeunes athlètes, mais aussi l'information auprès de l'encadrement médical, va s'effectuer dans les antennes

*« La répression ne fait pas tout. Il faut casser l'idée qu'il faut obligatoirement prendre quelque chose pour y arriver. »*

médicales régionales de lutte antidopage. Je viens d'inaugurer celles de Nancy et de Poitiers, Toulouse et Nantes vont bientôt suivre. Cela doit aider à modifier les comportements, casser l'idée qu'il faut obligatoirement prendre quelque chose pour y arriver. La prévention, c'est aussi provoquer une rupture vis-à-

vis de ces comportements.

**Que répondez-vous aux cyclistes qui parlent d'acharnement alors que les positifs de Roland-Garros seraient oubliés et que la nandrolone dans le foot ne fait pas la une?**

Le cyclisme est très touché par le dopage. Il est le sport le plus contrôlé en France, c'est vrai, mais en accord avec la Fédération française de cyclisme. On nous reproche encore de ne pas être suffisamment présents. Mais il faut aussi multiplier les efforts dans les autres sports. Mon ministère vient de signer un accord avec la Fédération internationale de tennis: il y aura 112 contrôles à Roland-Garros cette année. De janvier à avril 2001, 275 cyclistes ont été contrôlés, mais aussi 269 footballeurs, ces derniers, il est

vrai, en pleine saison sportive. L'effort portera aussi sur le rugby, sport où nous avons pris du retard. Je ne cherche pas à marquer spécialement les coureurs cyclistes et j'espère que l'accord récent sur les procédures avec l'Union cycliste internationale (UCI) permettra une meilleure efficacité des contrôles dans ce sport.

**La «loi du silence» qui entoure le dopage semble retomber après le déballage du procès Festina. Que pensez-vous du sort des repentis comme Jérôme Chiotti, sévèrement condamné en appel par la justice de l'UCI?**

Il a été reçu au ministère et je suis disponible pour recevoir et aider ceux et celles qui, quel que soit leur passé, mènent aujourd'hui au travers d'associations une action d'alerte et de prévention antidopage. Le ministère apportera l'aide nécessaire aux sportifs et sportives concernés qui souhaitent revenir dans le sport ou retrouver une autre situation. Mais je ne suis pas choquée par la sanction liée à l'aveu de dopage ●

Recueilli par BLANDINE HENNION

## Vélo: deux nouveaux procès

Les procès en correctionnelle qui s'ouvrent aujourd'hui démontrent l'ampleur du dopage dans le cyclisme. A Reims, Cees Priem, le directeur sportif de la formation néerlandaise TVM, disparue du peloton, Jan Moors, le soigneur, et Andrei Mikhailov, le médecin, devront s'expliquer sur l'organisation du dopage dans l'équipe professionnelle. Débuté en mars 1998, avec la saisie de doses d'EPO (érythropoïétine) à bord d'un véhicule TVM, l'affaire avait rebondi pendant le Tour de France en juillet, avec la découverte de produits interdits dans les camions de la formation. A Poitiers, quarante et une personnes, coureurs, dirigeants ou simples trafiquants, comparaitront dans la première grande affaire du cyclisme amateur, dite du «pot belge», un cocktail (amphétamines, antalgiques, cocaïne et héroïne) importé de Belgique.